

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'État

le 15 juin 2016

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance des 13, 14 et 15 juin 2016**

**2016 DJS 208 - DDCT** Subventions (4 500 euros) à deux associations de jeunesse (18<sup>ème</sup>).

**M<sup>mes</sup> Pauline VÉRON et Colombe BROSEL, rapporteures**

-----

**Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 31 mai 2016, par lequel Madame la Maire de Paris propose deux subventions à deux associations de jeunesse ;

Vu l'avis du conseil du 18<sup>ème</sup> arrondissement en date du 30 mai 2016 ;

Sur le rapport présenté par Mesdames Pauline VÉRON, au nom de la 7<sup>ème</sup> Commission, et Colombe BROSEL, au nom de la 3<sup>ème</sup> Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention d'un montant de 2 500 euros est attribuée à l'association La Compagnie du Son des Rues (18195 / 2016\_04947), domiciliée 52, rue Amelot (11<sup>ème</sup>), pour son projet « Stages d'initiation à la pratique documentaire pour des jeunes de 11 à 16 ans ».

Article 2 : Une subvention d'un montant de 2 000 euros est attribuée à l'association Le Club Barbés (10509 / 2016\_05852), domiciliée 16, rue Ernestine (18<sup>ème</sup>), pour son projet « Hors les murs ».

Article 3 : Les dépenses correspondantes seront imputées au chapitre 65, nature 6574, rubrique 422, ligne VF88004 "Provision pour subventions de fonctionnement au titre de la jeunesse" du budget de fonctionnement de la Ville de Paris, exercices 2016 et suivants, sous réserve de la décision de financement.

**La Maire de Paris,**

A handwritten signature in blue ink that reads "Anne Hidalgo". The signature is written in a cursive, flowing style.

**Anne HIDALGO**